
Je vous ai informé de la conclusion de la paix, ainsi il n'est plus question d'engager les Sauvages Abenakis ni d'autres de faire des partis contre les Anglois. Il faut au contraire cesser tous actes d'hostilité et vivre avec ces derniers en union, amitié et bonne intelligence.

Vous devez cependant détourner autant qu'il sera possible ces Sauvages d'avoir commerce avec les Anglois et les attirer toujours aux François par toutes sortes de voies.

.....

.....

.....

.....

1713

LETTRE DU R. P. RASLE A MONSIEUR LE GOUVERNEUR GENERAL.

Narantsoake, le 9 septembre, 1713.

Monsieur,

Touchant les propositions que l'Anglois avait par avance fait signer aux Sauvages par le Gouverneur de Caskebé, je leur ai si souvent et i fortement parlé là-dessus qu'ils entrèrent en mon sens, et en parlant même au Gouverneur de Caskabé, sur quoi ils eurent ensemble de grandes disputes, de quoi ce Gouverneur informa ce Gouverneur Général, lequel en effet ne les fit pas aux Sauvages dans l'assemblée. Voici ce qu'il dit aux Sauvages qui y étoient en assez bon nombre ; il y en avoit de cé village 98 ; de Panaouamské 200, de la Rivière St-Jean 40 ; des Mikmacs 20 ; le Gouverneur-Général leur parla en cette sorte :